











Bordereau de signature

2017/045/BUR Bilan des prestations assurées dans le cadre
des NAPS

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	23/06/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	23/06/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	06/07/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna_ID_PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	07/07/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquiescement reçu (Date: 2017-07-07)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : vendredi 7 juillet 2017 (2017-07-07)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/07/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 16 JUI 2017

L'an deux mille dix-sept et le seize du mois de juin, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur départemental adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND.

Absent excusé :

M. Jacques THOUROUDE.

Départ en cours de séance : M. BOUAT (après le vote du rapport n°042).

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 12 juin 2017.

~~~~~  
**RAPPORT N°045/BUR – 06/17**

**OBJET : Bilan des prestations assurées par le SDIS 81 dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAPS)**

Le Président rappelle la délibération du bureau du 7 juillet 2017 par laquelle, il avait été décidé :

- d'expérimenter sur l'année scolaire 2016/2017 des prestations de sensibilisation à la Sécurité Civile dans le cadre des nouvelles activités périscolaires au profit des communes ou associations œuvrant dans le périscolaire qui en feraient la demande,
- de proposer l'ordre de priorité suivant dans le choix des communes pouvant être retenues à titre expérimental :
  - communes ayant conventionné avec le SDIS dans le cadre de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
  - communes sièges d'un centre de secours.
- de tarifer comme suit ces prestations dans le cadre des nouvelles activités périscolaires :

| Barème             | Nombre d'habitants                   | Tarif par séquence | Tarif par séquence si convention disponibilité des SPV |
|--------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------|
| Compétence commune | Jusqu'à 1999 habitants               | 15 € TTC           | 10 € TTC                                               |
|                    | 2000 à 4999 habitants                | 20 € TTC           | 15 € TTC                                               |
|                    | de 5000 habitants et plus            | 25 € TTC           | 20 € TTC                                               |
| Compétence EPCI    | Sans condition du nombre d'habitants | 25 € TTC           | 20 € TTC                                               |

- de décider que toute heure commencée sera due ;
- d'autoriser le président à négocier et signer la convention type afférente à ce projet entre les communes ou associations œuvrant dans le cadre périscolaire et le SDIS.

Mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2016, cette action de sensibilisation à l'attention d'un jeune public en CM1/CM2, a consisté en 8 séances d'1 heure à aborder les thématiques suivantes :

- L'alerte ;
- Les dangers domestiques/ jeux dangereux/risques météorologiques ;
- La prévention contre le risque incendie domestique ;
- Le dégagement d'urgence ;
- Comment réagir en cas de victime inconsciente ?
- Comment réagir en cas de victime en arrêt cardio-respiratoire ?
- Comment réagir en cas de blessures ou brûlures ?
- Les sapeurs-pompiers et les jeunes sapeurs-pompiers.

Aujourd'hui et alors que cette expérimentation est en train de se terminer (courant juin), les membres du bureau sont informés du bilan de cette sensibilisation à la sécurité civile dans les écoles.

Le bilan qualitatif est le suivant :

| Données Synthétiques                                            |                   |                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 | Données chiffrées | Observations                                                                                                                                      |
| Nombre de séances                                               | 195               |                                                                                                                                                   |
| Nombre de groupes d'enfants                                     | 26                |                                                                                                                                                   |
| Nombre d'enfants sensibilisés                                   | 312               | 12 enfants par groupe en moyenne                                                                                                                  |
| Nombre d'écoles touchées                                        | 13                | 3 écoles à Albi, St Sulpice, Salvagnac, Castelnaud de Montmiral, Murat, Valence, Cahuzac, Alban, Damiatte, Rabastens, Gaillac, Lisle/Tarn, Lavour |
| Nombre de communes touchées                                     | 11                |                                                                                                                                                   |
| dont communes ayant signé une convention                        | 11                |                                                                                                                                                   |
| dont ayant exprimé leur satisfaction spontanément               | 4                 | Albi, St Sulpice, Alban, Salvagnac                                                                                                                |
| dont ayant exprimé leur satisfaction via une évaluation du SDIS |                   |                                                                                                                                                   |
| Nombre de communes auprès desquelles les SDIS n'a pu intervenir | 7                 | 38,80%                                                                                                                                            |
| Nombre d'interventions refusées ( groupes)                      | 15                | 36,58%                                                                                                                                            |
| dont communes non conventionnées ou non sièges de centre        | 6                 | Moulayres, Lombers, Itzac, Puycelsi, Le Verdier, Donnazac                                                                                         |
| dont communes conventionnées ou sièges de centre                | 1                 | Carmaux                                                                                                                                           |
| Nombre d'animateurs/séance                                      | 2                 | Sous statut SPV ou ESC                                                                                                                            |
| Nombre d'heures hebdomadaires effectuées par les animateurs     | 24                |                                                                                                                                                   |
| Niveau scolaire privilégié                                      | CM1/CM2           | exceptionnellement CE2                                                                                                                            |
| Age moyen des enfants sensibilisés                              | 10                | De 9 à 11 ans                                                                                                                                     |

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/07/2017

Le bilan financier annuel est le suivant :

|                 | <b>THEORIQUE</b> | <b>REELLE</b> | <b>Observations</b>                                                                                                                |
|-----------------|------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RECETTES</b> | 3240             | 3240          | En réel : un ESC affecté en mission pendant arrêt maladie payé d'un autre ESC + interventions du dernier trimestre sous statut SPV |
| <b>DEPENSES</b> | 2395             | 4319          |                                                                                                                                    |
| <b>SOLDE</b>    | 845              | -1079         |                                                                                                                                    |

Le Bureau du conseil d'administration a pris acte de ce bilan et

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ de renouveler ces prestations en 2017/2018 auprès des communes ou établissements intercommunaux qui le souhaitent aux tarifs et conditions pratiqués l'année dernière.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 07/07/2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/07/2017***